



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : MUNICIPALES 2014

LES 10 QUESTIONS DE L'ASPIT aux candidats :

1. *L'inventaire des maisons historiques* (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles) de notre commune n'a pas été achevé. Vous engagez-vous à le faire en coordination avec notre association ?
2. Cet inventaire achevé, vous engagez-vous à une *harmonisation* grâce à une Charte Architecturale ?
3. Pensez-vous *créer des AMVAP* (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) dans le centre ville ?
4. Avez-vous des *modifications* à apporter au *PLU 2013* ? Si oui, quelles sont-elles ? Et vous engagez-vous à faire respecter ce PLU modifié sans dérogation du Conseil Municipal ?
5. Vous engagez-vous à respecter le *classement communal* (article L. 123-1-7 du code de l'Urbanisme) actuel et à l'étoffer en concertation avec notre association ? Si oui, pouvez-vous vous engager fermement à *sauvegarder* l'ancien Hôtel de Ville, l'Eglise St Vincent, la Maison Lalanne ainsi que tous les bâtiments protégés ?
6. Pouvez-vous vous engager à ne pas donner l'autorisation d'abattre *les arbres centenaires* (et plus) du centre ville et du port ?
7. Avez-vous un *projet de ZAC* ?
8. Quel est votre projet pour le *port de La Teste* ?
9. Quel est votre projet pour le terrain du *stade Jean de Grailly* et celui de l'ancien *gymnase des Jeunes du Captalat* ?
10. Quel est votre projet pour l'*ancien Hôtel de Ville* ?



Hôtel de ville XVIIème siècle

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI A L'ÉPREUVE DE LA DENSIFICATION

L'ASPIT a été conviée le 27 mars à un colloque à la faculté de droit de Bordeaux. Nicole Léglise et moi-même y avons assisté. Le thème de ce colloque était : « **PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI À L'ÉPREUVE DE LA DENSIFICATION** ».

Vaste programme ! Interprété toute la journée par des juristes, avocats, ingénieurs et promoteurs du BTP, architectes des Bâtiments de France et autres. En dehors de la protection pure et totale qui sont le classement et l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (avec la protection du périmètre des 500m en voie de disparition, au profit de la « compatibilité avec le ou les édifices classés »), nous constatons que seule la volonté politique d'un maire peut sauvegarder quelques bâtisses ou quartiers. Tout se joue donc lors de l'élaboration du PADD puis du PLU.

Intéressons nous à notre ville. Comment faire ?

Actuellement existe une protection municipale à La Teste-Centre pour seize constructions signalées par une étoile verte sur le cadastre.

Début 2000, seulement six édifices bénéficiaient de cette protection : l'Eglise, l'Hôtel de ville, la Maison Lalanne, la Maison Poulain (devenue Hôtel de Baleste et Inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques), l'Hôtel Dignac et l'Hôtel de Caupos (rue Joffre).

En 2007, dix maisons ont été ajoutées après une étude des quartiers identitaires. Cette protection implique la **NON DESTRUCTION** puisque façade et toiture ne doivent pas être modifiées. Cette liste, très succincte, aurait dû être complétée à la suite d'un inventaire débuté en 2009 et jamais terminé ! Ainsi l'ASPIT a-t-elle décidé de continuer à recenser les bâtis remarquables, ce qui a abouti à une liste supplémentaire de quarante maisons (non exhaustive).

Un courrier a été adressé à Monsieur le Maire et au service de l'urbanisme le 2 janvier 2011 et un autre au commissaire enquêteur lors de la présentation du PLU 2011. Nous n'avons eu aucune réponse, évidemment. Sur cette liste, nous avons pu - hélas ! - commencer à cocher les disparitions : Maison Lesca (XVIIIème), Ecoles Gambetta et Jean Jaurès (début XXème) et une maison originale, type colonial, des années 30.

Doivent suivre : une maison dite bourgeoise du XIXème, rue du Captalat et sûrement bien d'autres...

Or, une municipalité peut affirmer sa volonté de mieux protéger le bâti **CLASSÉ** ou **NON** en créant une **ZPPAUP** à l'intérieur de laquelle se trouvent protégés certains éléments caractéristiques du patrimoine local et/ou des **AMVAP**. Dès lors, des règles, en cas de rénovation ou construction, sont définies : c'est la Charte Architecturale que nous demandons depuis si longtemps !!!

Pour conclure, j'emprunte à Rudy Ricciotti, grand architecte d'aujourd'hui (le MUCEM entre autres) ces quelques lignes « Le patrimoine est à relire entièrement. Pourquoi le faire disparaître ? Pourquoi ne pas le réutiliser ? [...] Le renouvellement urbain est une marâtre sourdine aux notions de réhabilitation, le b.a.-ba du sauvetage patrimonial »

Christine Castaing

LÉGENDES des sigles :

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (socle du PLU)

PLU : Plan Local d'Urbanisme (véritable projet de ville)

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé.

AMVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.



Villa Inch'Allah

LE LANGAGE DES VIEILLES PIERRES

Faire parler les pierres d'un Pays né du sable est apparemment une gageure qu'il est souvent difficile de faire admettre même aux amateurs de patrimoine ancien.

C'est pourtant à cette lourde tâche que s'est attelé un petit nombre d'amoureux du passé de notre cité en créant une association (loi 1901) : l'ASPIT destinée à faire admettre aux édiles en place et à venir qu'une frange de plus en plus importante de la population s'indigne devant la tournure que prend la physionomie de notre ville.

La Teste de Buch perd de plus en plus son cachet d'antan - l'identité - celui auquel nous étions attachés qui correspondait à un art de vivre, peut être un peu suranné, mais dont le charme n'avait pas de prix.

Un autre but de l'ASPIT, et non le moindre, est d'intéresser les autochtones et les touristes à la connaissance de leur patrimoine. Cela permet de mettre en évidence l'histoire si riche de notre Pays de Buch mise simultanément en valeur par les nombreux travaux archéologiques.

Ces travaux font renaître les vestiges de l'occupation du sol par des traces très diffuses de bâtiments anciens, constructions mixtes bois-calcaire, pour la période d'avant le XVII siècle. Le bois sert ensuite à la construction des chais de ville et des cabanes ostréicoles, les pierres prenant le relais pour l'édification des habitations.

C'est parfois un bonheur total pour les défenseurs du patrimoine lorsqu'apparaît la renaissance d'une façade de

maison ancienne constellée de pierres de lest témoins de l'histoire maritime de notre cité. Ces pierres voyageuses servirent pendant plusieurs siècles de réserve de matériaux pour les constructions locales. Deuxième vie pour ces pierres qui assuraient la charge de sécurité des navires de cabotage transportant des produits résineux et parfois du vin, encore un témoignage de notre histoire.

La conclusion appartient à Victor Hugo : « Embellissez la ville nouvelle, conservez la ville ancienne. Vous avez une histoire, vous avez une nation, souvenez vous en. »

Michel JACQUES
(Président d'honneur)



Maison LESCA



Est-ce cela : « Faire un nouveau visage » à La Teste De Buch

BILLET D'HUMEUR

LE TUNNEL

Enfin, maintenant, nous avons un bel hôpital tout neuf ! Si nous étions un peu critique, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne sommes pas ! on pourrait dire : c'est bien joli, mais pour y aller !!!! Souhaitons n'avoir jamais besoin de soins d'urgence, ne pas être dans une ambulance bloquée dans un embouteillage car on pourrait alors craindre d'arriver plus vite au cimetière qu'à l'hôpital...

Il y a au moins 20 ans que la route Arcachon-La Teste est saturée et cela ne fait que s'aggraver puisqu'elle l'est plus des trois quart de la journée. Il est curieux que la personne laissant construire ce Pôle de Santé à la sortie de la ville (on suppose donc avec un permis en règle) n'y ait pas pensé.

Mais ça, C'ÉTAIT AVANT. La solution a été TROUVÉE : c'est le TUNNEL !!!!!

Heureusement que des gens *modernes* y ont pensé : ça va être d'une telle simplicité. Il ne reste qu'à trouver d'où il va partir, où il va arriver, son tracé et peut-être, à la rigueur, son

financement. Brouilles que tout cela. On a bien trouvé comment payer (???) la magnifique aérogare qui va nous servir de Mairie ; il est vrai que la nôtre était si « antique ».

Décidemment, La Teste devient une terre de miracles. Le Leclerc frappé d'interdit par le Conseil d'Etat a pu ouvrir sans difficultés semble-t-il, sur la seule promesse de ce tunnel. Il est vrai que c'est une promesse qui vaut de l'or. En effet, sur 4,5 millions (annoncés), la commune va financer 62,50% - il va falloir en trouver de l'or -, la Cobas 25%, Testedis qui semble pourtant le premier bénéficiaire seulement 12.50%, Pichet inconnu. A moins que nos savants édiles n'arrivent à dépasser 100 pour 100 !

Autre miracle, ce Leclerc va créer non pas 200 emplois mais 500, dixit Monsieur le Maire dans Sud-Ouest du 2 décembre. L'histoire ne dit pas combien seront perdus entre La Teste,

Arcachon et même Gujan. Pour peu qu'on ne parle plus de certains terrains dont le classement pourrait changer!

Et si on allait trouver, sans augmenter monstrueusement les impôts locaux, le financement de toutes ces somptuosités et si, et si, et si... Je pense qu'il faudrait alors se rapprocher de l'évêché qui ne manquerait d'ouvrir une enquête canonique pour nous mettre au moins au rang de Lourdes.

Colette Estrade

Ce billet d'humeur nous rappelle les problèmes inhérents au détournement des nappes phréatiques ; problèmes souvent évoqués par l'ASPIT avec les constructions des parkings souterrains.



Le canal (le barrage derrière l'hôpital)

ET POUR FINIR... QUELQUES CONSEILS :

Recours gracieux et recours au tribunal administratif :

.Quand un terrain bâti ou non, mitoyen de sa propriété est vendu, un affichage constaté par huissier est déposé 2 mois avant la signature définitive. On peut donc aller au service urbanisme et contester le permis de construire. Ceci à la condition expresse d'être mitoyen et vaut pour une maison individuelle ou un immeuble.

Si vous êtes dans ce cas, **PRENEZ CONTACT le plus tôt possible** avec la Présidente au 05 56 66 36 57. Les deux mois passent vite et les démarches (consultation du permis de construire pour vérifier sa conformité) peuvent être longues.

Appel aux adhérents qui sont invités à envoyer leur billet d'humeur soit version papier au 6ter, rue de la Marne, soit par mail : aspit@hotmail.fr